



Mairie
de
TARADEAU

CANTINE, GARDERIE et ÉTUDE SURVEILLÉE

INSCRIPTION - ENGAGEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Sous réserve d'acceptation de l'inscription par la commune
Dossier à retourner en mairie impérativement avant le vendredi 3 juillet 2020

ENFANT Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	REPRÉSENTANT LÉGAL 1 : <input type="text"/> Mme ou <input type="text"/> M. Nom et prénom : _____ Adresse : _____ Profession : _____ Téléphone domicile <input type="text"/> Téléphone portable <input type="text"/> Téléphone travail <input type="text"/> Courriel : _____ @ _____
L'ENFANT VIT CHEZ : <input type="checkbox"/> ses parents <input type="checkbox"/> sa mère <input type="checkbox"/> son père <input type="checkbox"/> chez les deux en alternance	REPRÉSENTANT LÉGAL 2 : <input type="text"/> Mme ou <input type="text"/> M. Nom et prénom : _____ Adresse : _____ Profession : _____ Téléphone domicile <input type="text"/> Téléphone portable <input type="text"/> Téléphone travail <input type="text"/> Courriel : _____ @ _____
SCOLARITÉ Classe fréquentée en 2020/2021 : _____ Ecole fréquentée précédemment en 2019/2020 (si différente de Taradeau) : _____	PARENTS : <input type="checkbox"/> Mariés/union libre <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcés/séparés
N° ALLOCATAIRE CAF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	FACTURE UNIQUE ENVOYÉE À : <input type="checkbox"/> 2 parents <input type="checkbox"/> représentant légal 1 <input type="checkbox"/> représentant légal 2
DOCUMENTS A FOURNIR : <input type="checkbox"/> Attestation de travail de chacun des parents, datée de moins d'un mois avant la date d'inscription ; <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire, des 2 parents, des 3 derniers mois précédant la date d'inscription ; <input type="checkbox"/> Extrait KBis de moins d'un mois pour les commerçants et artisans, comportant le nom du conjoint collaborateur si les 2 parents travaillent ensemble ; <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance extrascolaire couvrant l'enfant ; <input type="checkbox"/> En cas de divorce ou de séparation : copie du jugement faisant apparaître le droit de garde de l'enfant.	PRISE DE VUE : J'accorde à la commune de Taradeau le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de reportages photographiques et vidéo. <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

RÉSERVATION : Cocher les jours fixes de fréquentation

<i>Jours de présence fixes</i>	CANTINE	GARDERIE MATIN 7h30-8h30	GARDERIE SOIR 16h30-18h30	ÉTUDE SURVEILLÉE à partir du CE1 de 16h30 - 18h00 (+ 1/2 h de garderie offerte)
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT À LA GARDERIE :

Nom/prénom : _____

Qualité : _____ Tél : _____

Nom/prénom : _____

Qualité : _____ Tél : _____

Nom/prénom : _____

Qualité : _____ Tél : _____

L'enfant est-il autorisé à sortir seul ?

 OUI NON**RÈGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS PÉRISCOLAIRE**

Le temps du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et la garderie est un moment de détente avant et après la classe. Il est donc nécessaire qu'il y règne la discipline. Tout manquement à celle-ci fera l'objet d'un rappel à l'ordre et d'un signalement aux parents.

La garderie et la cantine sont des services et non une obligation communale. Le personnel de service et de surveillance employé par la mairie doit être écouté et respecté par les enfants.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner suite à un avertissement, une exclusion temporaire voire définitive.

Garderie : Il est impératif de déposer ou venir chercher le(s) enfant(s) au portail dans l'intervalle de 10 minutes à chaque tranche horaire : soit 5 minutes avant et après chaque début ou fin de période. Ex : pour 8h00 entre 7h55 et 8h05. En dehors de ces créneaux horaires le portail sera fermé.

Respectez les horaires et récupérez votre enfant au plus tard à 18h30 le soir.

Un goûter unique est servi après 16h30 à chaque enfant (sauf PAI).

Cantine : **Un repas unique sera servi, sauf PAI.**

Étude surveillée : à partir du CE1 de 16h30 - 18h00 (+ 1/2 heure de garderie offerte)

FACTURATION : Voir le règlement de la Régie Multi-Services Commune Taradeau

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans ce document. Je n'ai omis aucune rubrique que j'étais en mesure de renseigner.

J'ai pris connaissance et accepté le règlement de la régie Multi-Services Commune Taradeau et le règlement intérieur de la cantine et de la garderie/étude surveillée ci-dessus et je m'engage à les respecter scrupuleusement.

Fait à _____, le _____

Représentant légal 1 :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Représentant légal 2 :

CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE :

Dossier :

 ACCEPTÉ REFUSÉ EN ATTENTE

Taradeau, le

Signature :